

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/10/2025  
Reçu en préfecture le 10/10/2025  
Publié le  
ID : 974-249740101-20251010-2025\_106\_BC\_24-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 octobre 2025**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 11  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 1

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_106\_BC\_24**  
*Construction du centre  
animalier\_Approbation de la  
convention n°016/2025 de SIDELEC  
concernant l'alimentation électrique*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

**Nombre de votants :** 15

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

M. Henry HIPPOLYTE

**NOTA :**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
30 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
13/10/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025**

**AFFAIRE N°2025 106 BC 24 : CONSTRUCTION DU CENTRE ANIMALIER APPROBATION DE LA CONVENTION N°016/2025 DE SIDELEC CONCERNANT L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE**

**Le Président de séance expose :**

**1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET**

Dans le cadre de sa compétence relative à la lutte contre l'errance animale, le Territoire de l'Ouest gère actuellement une fourrière animale intercommunale située à CAMBAIE, commune de Saint-Paul.

Ce site, créé en 1998, est sous-dimensionné par rapport au besoin actuel du territoire.

Il devra être abandonné au profit d'un nouvel établissement que la collectivité souhaite réaliser et répondant aux objectifs suivants :

- Disposer d'une fourrière de plus grande capacité,
- Disposer d'un refuge animalier pour favoriser l'adoption,
- Disposer d'un équipement permettant plus de souplesse d'exploitation.

Ce nouveau site sera situé dans le quartier de l'Éperon, en bordure de l'échangeur, au Sud-Sud-Ouest de la Commune de Saint-Paul.

Les travaux consistent à la construction neuve d'un centre animalier décomposé de la manière suivante :

- Construction d'un centre animalier avec 2 entités distinctes :
  - o 1 fourrière d'une capacité de 94 chiens et 54 chats
  - o 1 refuge d'une capacité de 44 chiens et 55 chats
- 1 dispensaire attenant au refuge ;
- 1 espace de stationnement de 923 m<sup>2</sup> destiné au public et au personnel ;
- 1 espace extérieur planté au cœur de l'espace bâti et environnant ;
- Création d'un accès depuis la RD10 avec maintien de l'accès au bassin de rétention de la Région.

L'ensemble du projet nécessite une surface utile de 1 458 m<sup>2</sup>, des surfaces abritées de 210 m<sup>2</sup> et des surfaces extérieures de 1 546 m<sup>2</sup>.

**2 – CONVENTION AVEC LE SIDÉLEC Réunion**

Dans le cadre des travaux de viabilisation de la parcelle et afin d'assurer la desserte électrique du futur équipement, des travaux d'extension et de renforcement électrique doivent être réalisés par le SIDÉLEC Réunion. À l'achèvement des travaux, les infrastructures seront concédées à EDF en vue de leur exploitation.

Les travaux de renforcement de réseaux consistent en la création d'un nouveau départ du poste de transformation. La construction sera implantée sur la parcelle CX1563, propriété du Territoire de l'Ouest.

Les travaux d'extension du réseau électrique destinés à l'alimentation du projet seront réalisés sous l'entière responsabilité du SIDÉLEC Réunion qui assurera :

- La maîtrise d'ouvrage, de la conception à la réalisation des travaux, dans le respect des prescriptions réglementaires ;
- L'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exécution des travaux ;
- Les travaux de fourniture, pose et raccordement.

En contrepartie de ces missions d'ingénierie, le TCO devra ve à la participation financière de deux mille huit cent trente-deux euros et soixante-treize centimes (2 832,70 €).

## 2.1 – Montant prévisionnel total de l'opération

Le montant global prévisionnel des dépenses à engager dans le cadre de la présente convention s'élève à soixante-treize mille six cent cinquante euros et neuf centimes (73 650,09 €) décomposés de la manière suivante :

- Part investissement : 70 817,39 €
- Part fonctionnement : 2 832,70 €

## 2.2 – Dispositif Part Couverte par le Tarif (PCT)

Les études et travaux liés à l'opération d'extension de réseau électrique sont éligibles à la contribution « PCT » (Part Couverte par le Tarif) du concessionnaire EDF.

Ce dispositif consiste au remboursement au Territoire de l'Ouest d'une partie des travaux. Seule la part « investissement » est éligible au dispositif. La contribution s'élève à 40% de ce montant.

La part « fonctionnement » (frais d'ingénierie du SIDÉLEC Réunion) ainsi que les travaux à caractère et destination privés, sont entièrement pris en charge par le Territoire de l'Ouest.

| Plan de financement prévisionnel estimatif – Dispositif PCT |                           |             |             |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------|-------------|
| Désignation                                                 |                           | Montant     | Total       |
| Investissement<br>70 817,39 €                               | Contribution PCT 2025 40% | 28 326,96 € | 28 326,96 € |
|                                                             | TCO 60 %                  | 42 490,43 € | 45 323,13 € |
| Fonctionnement<br>2 832,70 €                                | TCO                       | 2 832,70 €  |             |
| Total prévisionnel                                          |                           |             | 73 650,09 € |

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER les modalités techniques des travaux d'extension et de renforcement électrique ;**
- **APPROUVER les coûts estimés ;**
- **APPROUVER le plan de financement prévisionnel estimatif ;**
- **AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président